

Editorial

Pascale Dias
Responsable intersites – Centres médicaux
EHC – Ensemble Hospitalier de la Côte

Issue d'une famille d'entrepreneurs installés dans la région depuis bientôt 125 ans, j'y ai mes racines et y vis. Mes enfants sont établis dans cette région à laquelle nous sommes tous attachés. Au terme d'une formation d'assistante médicale, j'ai évolué principalement en policlinique d'urgences. Cette expérience professionnelle, tout comme mon désir de pouvoir offrir des soins de qualité à la population locale et à une patientèle de toutes les générations, m'ont amenée à créer la Policlinique de la Venoge qui a ouvert ses portes en 2015.

Ce service de santé communautaire s'est voulu, dès le départ, facilement accessible avec des horaires d'ouverture élargis (7/7, lundi – vendredi 8h00-19h30, samedi 8h00-17h00, dimanche et jours fériés 9h00-15h00). Cette policlinique a accueilli depuis son ouverture de très nombreux habi-

tants de la région et répond à un réel besoin de la région en plein développement. C'est en cultivant des valeurs de service de qualité que la jeune entreprise a évolué, en renforçant notamment la médecine de premiers recours sans rdv, ainsi que la possibilité de suivi comme médecin de famille, la Policlinique continue d'accepter de nouveaux patients.

En janvier 2021, la policlinique de la Venoge a été rattachée aux EHC Etablissements hospitaliers de la Côte afin de pouvoir proposer et garantir une prise en charge plus étendue dans les domaines de la médecine générale, ainsi que les urgences, nous ouvrant ainsi tout le panel de spécialistes du réseau de l'hôpital de Morges, facilitant grandement la prise en charge rapide de nos patients.

Depuis le 1 septembre 2022, une nouvelle consultation de Gynécologie-obs-

tétrique est venue renforcer l'offre de soins sur le site de Penthaz, 4 jours par semaine sur rendez-vous.

Ainsi, après plus de 7 ans d'existence, je peux affirmer que la Policlinique de la Venoge est une structure de soins communautaires de qualité au service de la population de Penthaz et de la région.

Photographie

Photographie par Michel Turin



Dans ce numéro

AUTORITÉS

Municipalité - p. 2 et 3

Abréviations - p. 3

Conseil communal - p. 4 et 5

.....

VIE LOCALE

Actualité des sociétés locales - p. 6

Vision - Mex - p. 7 et 8

Carnaval et Zoothérapie - p. 9

.....

COMMUNICATIONS - P. 10 À 16

Brass Band 13 étoiles - p. 10

ProSenectute - p. 10

Mardi en Musique - p. 11

Le Service technique - p. 12 à 16

.....

CULTURE

Ludothèque de la Venoge - p. 17

Bibliothèque de la Venoge - p. 18

Mots-Croisés - p. 19

Archives communales - p. 19

.....

INFORMATIONS - P. 20

Communications de la Municipalité du 10 décembre 2022

Didier Chapuis, syndic

Plan d'affectation communal

Toujours sans nouvelle du canton. Nous les avons relancés en novembre.

Plan d'affectation Les Grands Moulins

Une séance de planification entre les différents services de l'Etat est prévue avant la fin de cette année. Puis la documentation sera envoyée au canton pour l'examen préalable.

Modification du plan d'affectation de Praz Gérard

L'urbaniste en charge d'établir ces modifications devrait les finaliser pour la fin de cette année. L'envoi au canton se fera au début de l'année 2023 pour un examen préalable complémentaire. Une présentation de l'étude de faisabilité avec une esquisse d'un avant-projet a été faite le 6 décembre dernier à la commission d'urbanisme par l'architecte mandaté par les propriétaires.

Gare de Cossonay-Penthalaz

Les études menées conjointement avec la Direction Générale de la Mobilité et des routes font ressortir des coûts astronomiques ceci essentiellement afin de garantir une circulation des bus articulés. Ces coûts ne peuvent pas être assumés à 50% par la commune de Penthalaz. C'est pourquoi la municipalité a entrepris des démarches auprès de plusieurs députés afin de déposer une interpellation au Grand Conseil. Cette interpellation a été déposée lors de la séance du grand conseil de cette semaine par le député Alberto Mocchi cosignée par

plusieurs autres députés.

Personnel

M. Angel Bannwart secrétaire adjoint a brillamment réussi son diplôme de cadre en administration communale au terme de 3 ans de cours. La municipalité est très heureuse d'avoir pu l'accompagner dans cette formation. M. Bannwart a décidé d'orienter sa carrière vers une fonction où il pourra exercer au mieux ses compétences. Il va nous quitter à la fin février 2023. C'est la raison de l'annonce pour la repourvue de ce poste.

Yves Jauner, municipal

ASIVENOG

Les plans du projet mis à l'enquête ont suscité quelques oppositions. Des séances avec les opposants ont eu lieu et des correctifs ont été effectués afin de satisfaire tout le monde.

Les soumissionnaires des appels d'offres ont envoyé les documents au bureau Ferrari Architecte et nous avons procédé à leur ouverture. Le comité d'évaluation sera convoqué prochainement pour l'évaluation des dossiers d'appel d'offres selon les critères de pondération sur procédure ouverte et sur invitation.

En janvier 2023, nous travailleront avec la Bamo sur le préavis de construction afin de le présenter à la commission y relative.

SDIS Venoge

Le SDIS Venoge a fêté ses 10 ans ! Pour fêter ce jubilaire le SDIS a réalisé des manifestations en 2022, qui ont eu lieu à ; Cuarnens, Bournens, la Sarraz et à Penthalaz le 3 décembre.

Durant ces manifestations des démonstrations ont eu lieu afin de montrer les activités des sapeurs-pompiers.

La journée du 3 décembre, bien que froide a été un succès.

Un grand nombre de citoyens de Penthalaz et de la région sont venus braver le froid pour assister aux démonstrations.

Merci à toutes et à tous pour votre présence.

Valérie Codina, municipale

Crise énergétique

Ce sujet nous occupe depuis quelques mois maintenant. Il ne se passe pas un jour sans qu'on nous rappelle les économies d'énergie à faire. Au niveau communal, cela se traduit par diverses actions que nous devons définir et mettre en œuvre. Dans ce contexte, un plan de continuité des activités ainsi qu'un point de rencontre d'urgence (PRU) doivent être définis.

Si le plan de continuité doit encore être finalisé, le Verger a déjà été défini comme étant le PRU de Penthalaz. Le Verger possède en effet une infrastructure permettant d'accueillir les habitants dans les meilleures conditions possibles dans une telle situation. Pour assurer son alimentation en électricité, notre génératrice y sera déménagée en début d'année.

Affaires sociales

Le projet « Temps de l'Avent » n'a malheureusement pas eu l'accueil es-péré, et nous en sommes désolés. Si beaucoup de personnes ont répondu présentes pour visiter des habitants de leur commune, peu ont sollicité une visite. Une réflexion sera faite pour l'année prochaine afin de permettre ces rencontres.

Au niveau de l'ARASPE, le budget a été approuvé lors de la dernière assemblée intercommunale du 07.12.2022. Le montant par habitant se monte à 5.3883 frs.

Bourse

La norme MCH2 (plan comptable harmonisé) va devenir obligatoire au plus tard en 2027. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Afin de répondre à cette nouvelle norme, notre plan comptable devra être adapté en conséquence. Les travaux vont donc débuter courant 2023 afin de passer à MCH2 dès le 1er janvier 2025. Cela nous laissera ainsi une année pour corriger le tir si nécessaire.

Christian Martinetti, municipal

Futurs travaux au Cheminet

Des travaux sur le haut du Cheminet et l'angle de la maison de la famille Epars devront être entrepris, la conduite étant en mauvais état. C'est également le seul bout du Cheminet qui n'est pas équipé en séparatif des eaux claires et eaux usées. Une commission sera nommée pour l'étude de ce préavis. Il est souhaité que la commission qui fonctionnera pour ce préavis soit la même que celle qui fonctionne pour les chemins de Sauf-faz, Florimont, etc.

Daniel Rochat, municipal

Salle de gym

Les travaux de rénovation des deux parois de la salle de gym sont terminés, excellent travail de l'entreprise GB Multiservices à Penthalaz dans les temps, en 15 jours.

Police

Contrôle radar en octobre sur la route

de Lausanne : 1098 véhicules contrôlés et 5 dénonciations. Route de la Gare : 495 voitures contrôlées et 13 dénonciations.

Maison de Ville

Compte tenu de la forte demande, la pose des panneaux solaires n'est pas prévue avant juillet, août 2023. Les travaux de réfection du mur et de la barrière vers la place de parc ont démarré.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADCV : Association de Communes Vaudoises
AIEE : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
AJERCO : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay
ARASPE : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens
ARCAM : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges
ARGdV : Association régionale du Gros-de-Vaud
ASICoPe : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs
ASICOVV : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge
ASIVenoge : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Pentthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville
ASPIC : Association intercommunale de la piscine des Chavannes
Coord21 : Collectivités pour un développement durable
CSR : Centre social régional
DDP : Droit distinct et permanent
DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL : Direction générale du territoire et du logement
GIP : Groupement Indépendant Penthalaz
GSVS : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants
LAT : Loi sur l'aménagement du terri-

toire (CH)

LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du Canton de Vaud (VD)

LHand : Loi sur l'égalité pour les handicapés

MCH : Modèle comptable harmonisé

ORPCI : Organisation Régionale de la Protection civile

PCI : Protection civile

PA : Plan d'affectation

PLR : Parti Libéral Radical

PPA : Plan partiel d'affectation

PPDLV : Penthalaz, Pentthaz, Daillens, Lussery-Villars

RIE III : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

SDA : Surfaces d'assolement

SDIS : Service de défense incendie et de secours

UCV : Union des communes vaudoises

TL : Transports publics de la région lausannoise

Conseil communal du 10 décembre 2022

**Conseillères et conseillers
présent-e-s : 39**

Préavis municipal n° 2022-17
**Règlement communal sur l'évacuation
et l'épuration des eaux**
Refusé : 15 non, 14 oui et
9 abstentions

Préavis municipal n° 2022-18
Budget 2023
Accepté à l'unanimité

Les préavis et leurs annexes sont consultables sur le site internet s'ils ont été acceptés, ou sur demande au greffe (administration@penthalthaz.ch).

**Préavis municipal n° 2022-17 relatif au
Règlement communal sur l'évacuation
et l'épuration des eaux**

La présentation de ce projet de règlement est la suite logique à l'adoption du règlement communal sur la distribution de l'eau. Il vise également l'actualisation de notre réglementation relative aux futures constructions. Le but principal de cette modification législative est d'adapter notre règlement à la LEaux (Loi sur la protection des eaux du 28.10.1998, état au 01.05.2017), aux exigences procédurales découlant de cette loi fédérale.

Bon nombre de modifications ont consisté à clarifier l'étendue des obligations légales de la commune, à préciser la nature et la fixation des taxes ainsi qu'à adapter le texte aux évolutions terminologiques, juridiques et législatives survenues depuis de nombreuses années.

Les éléments principaux sont l'adaptation et augmentation des taxes liées à l'évacuation des eaux. En effet, tant pour la taxe unique de raccordement que pour la taxe annuelle d'entretien des canalisations, deux composants de facturation ont été définis, un pour les eaux usées et un autre pour les eaux claires, qui découlent de la recommandation « Systèmes de taxe et répartition des coûts pour les infrastructures d'assainissement » (VSA, 2019) qui concerne les paramètres de tarification. En outre, suite aux prélèvements des derniers exercices,

nos réserves sur le compte « 9.280.460 - Fonds affecté – épuration » sont très faibles (CHF 246'594.95 au 31.12.2021) et ne nous permettront pas d'affronter les investissements à venir dans les prochaines années. C'est pourquoi la Municipalité vous propose d'augmenter les taxes susmentionnées. Des lois fédérales et cantonales régissent le domaine de l'évacuation et de l'épuration des eaux. Sur le plan communal, ce règlement est lié à notre PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux).

La Direction Générale de l'Environnement, en particulier sa division Direction de l'Environnement (DGE-DIREV) a rédigé à l'intention des communes un règlement-type dont la Municipalité s'est inspirée pour élaborer son propre règlement.

Les documents qui sont présentés aujourd'hui ont été contrôlés par le service juridique de la DGE et par Monsieur Prix en ce qui concerne les fourchettes de prix et les tarifs qui seront appliqués lors de l'entrée en vigueur de cette nouvelle base légale. Le document est formé de deux parties, soit le règlement proprement dit et ses annexes qui inventorient les taxes et leurs conditions de mise en application.

Un amendement est proposé, s'appuyant sur les recommandations de Monsieur Prix (tous les documents sont consultables sur demande au greffe), qui vise à inclure les routes publiques à la taxe sur les surfaces imperméabilisées.

La Municipalité se prononce contre cette proposition qui lui paraît trop compliquée à mettre en pratique et qui implique de taxer les contribuables finalement.

Des interventions des conseillers relèvent les points suivants :

- Les comptes doivent être équilibrés avec comme idée que la commune finance une partie de l'équipement du réseau en appliquant une taxation des routes publiques ce qui diminuera les taxes pour les propriétaires et les consommateurs d'eau. La deuxième réflexion est l'incitation des propriétaires à avoir des surfaces perméables pour diminuer la charge des canalisations en cas de crue et permettre à l'eau de s'infiltrer dans le terrain (places de parcs engazonnées ou gravillonnaires).

- la taxe sur les surfaces imperméables s'adressera à l'ensemble des propriétaires fonciers, la Commune incluse. Concernant les routes cantonales, il serait intéressant de comprendre comment la ville de Lausanne procède.

- il y a du sens à taxer les infrastructures communales, par le biais de l'impôt, afin d'éviter de taxer 3 à 5 fois plus les propriétaires.

Le conseil communal de Penthalthaz décide de modifier les conclusions du préavis. La proposition d'amendement est passée au vote et est acceptée par 15 oui, 14 non et 9 abstentions.

M. le Président relit les conclusions du préavis. Les conclusions amendées du préavis sont passées au vote et refusées par 14 oui, 15 non et 9 abstentions.

Le règlement est refusé par le Conseil communal de Penthalthaz.

**Préavis n° 2022-18 relatif au budget
2023**

L'élaboration d'un budget est toujours et restera un exercice complexe et exigeant prenant en compte les besoins de chaque domaine fonctionnel tout en veillant à honorer les obligations de la commune.

Le budget 2023 ne déroge pas à cette règle mais des contraintes supplémentaires sont venues perturber les plans. Le climat d'incertitude engendré par les annonces de pénurie d'électricité, de hausses des coûts des énergies mais également du coût de la vie, des incertitudes en lien avec la guerre en Ukraine et de ses conséquences sur notre territoire, ont induit des augmentations de certains postes.

Le budget 2023 reste toutefois dans la lignée des budgets précédents au niveau des chiffres. L'excédent de charges prévu est de CHF 621'148.-- alors que celui de l'année 2022, prévoyait un excédent de charges de CHF 685'596.--.

Pour résumer, le budget 2023 a notamment pris en compte :

- La diminution du taux d'imposition de 74% à 72.5% votée et acceptée au mois

d'octobre 2022;

- Une augmentation des coûts des énergies utilisées (électricité, gaz) ;
- Une revalorisation des salaires et du tarif horaire des employés communaux;
- Les taux hypothécaires qui repartent à la hausse;
- Les nouveaux tarifs présentés dans le préavis 2022-17 sur les eaux claires et eaux usées.

Par ailleurs, les comptes 2022 (en date d'octobre 2022) permettent de relever que les conséquences en lien à la COVID-19 ainsi que les effets de la réforme de la RIE III (2019), sont potentiellement derrière nous. Les chiffres sont revenus à une situation d'avant la réforme, ce qui est fort réjouissant pour le budget 2023.

Afin de palier à la hausse des coûts de l'électricité, il est prévu quelques travaux au niveau de l'éclairage public, en changeant les « têtes » de certains poteaux électriques afin de pouvoir y installer un éclairage LED. Ceci doit permettre une baisse de la consommation et donc minimiser la hausse annoncée du prix du kWh. L'utilisation de LED permettra également de baisser la luminosité la nuit ce qui n'est pas encore possible sur l'entier du territoire communal. De plus, il est prévu la pose de panneaux solaires sur la maison de commune afin de bénéficier de notre propre production au niveau des bureaux. Cependant, cette pose de panneaux implique une remise à niveau de l'installation électrique qui est vétuste et ne permettrait pas, en l'état, d'accueillir cette nouvelle installation.

Un conseiller évoque le fond pour le développement durable qui n'a jamais été utilisé. Le règlement actuel précise que la municipalité présente un projet qui doit être avalisé par la commission. Aucun projet n'a été présenté à ce jour. Le conseiller estime que ce n'est pas à la commission du développement durable de faire des propositions comme la Municipalité le demande. La commission peut amener des idées, mais c'est à la Municipalité de les développer.

M. Chapuis, syndic, répond qu'il est préférable d'encourager la collaboration afin de ne pas partir dans la mauvaise direction.

M. Jauner, municipal, précise que la collaboration avec l'UCV sur la cybersécurité se concentre sur une assistance technique. Une assurance a déjà été contractée par la Commune.

Le Conseil communal de Penthaz après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2022-18, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour, décide

- D'adopter le budget 2023 tel que présenté
- D'autoriser les prélèvements suivants pour équilibrer les financements spéciaux déficitaires :
 - Fonds affecté – Tourisme (9.280.160) CHF 4'701.-
 - Fonds affecté – Déchets (9.280.450) CHF 48'800.-

- Fonds affecté – Eau (9.280.810) CHF 103'902.-

- D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :

- Fonds affecté - Distrib. Électricité (9.280.210) CHF 100'000.-

- Fonds affecté – Stat., prev. et sécur. routière (9.280.610) CHF 13'000.-

- D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2023 présenteraient un solde négatif :

- Fonds renouvellement/rénov. Bâtiments (9.281.350) CHF 50'000.-

- Fonds réserve pour travaux futurs (9.282.430) CHF 165'000.-

- Fonds réserve pour écoles, sports et jeunesse (9.282.500) CHF 205'000.-

Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.

Nomination/Dissolution de commissions

Commission pour l'achat d'un véhicule pour le service extérieur :

Pour le GIP :

M. Chevalier Nicolas, M. Fleuret Nicolas, M. Aubry Kewin, M. Turin Michel

Pour le GSVS

M. Christian Ducommun, Mme Shaingöz Yilmaz Figen, M. Reina Jaime

Prochaines séances du Conseil Communal : 13.03.2023 et 12.06.2023

Prochaine date des votations : 18.06.2023

Prochaine date des élections fédérales : 22.10.2023



L'actualité des sociétés locales

L'Echo de la Molombe

18.03.2023 – Soirée concert annuel – dès 18h30 à la Salle du Verger

FC Venoge

Du 27 au 29 janvier 2023 – Tout le week-end – **Tournoi en salle "juniors"** – Tournoi en salle pour les catégories G à D – Salle du Verger à Penthalaz

09.02.2023 – Dès 11h30 – **Repas de soutien du FC Venoge** – Repas de soutien destiné à soutenir le club dans ses différentes missions au service des footballeuses et footballeurs de la région – Salle Jean Villars-Gilles de Daillens

03.06.2023 – Toute la journée – **Journée du club** – Journée destinée aux membres et ami-e-s du club autour des derniers matchs de la saison – Installations sportives de Penthalaz

FSG Penthalaz

11.03.2023 - Dès 19h00 - **Souper Bourgui** - La FSG Penthalaz organise son traditionnel repas de soutien avec la bourgui à gogo. En 2e partie de soirée, vous pourrez danser et chanter avec le groupe "Kenny's Swiss Side" - Salle du Verger de Penthalaz.

L'actualité de la bibliothèque intercommunale

Bibliothèque intercommunale - www.bibliovenoge.ch

Lundi - 30.01.2023 - 10h à 11h - Né pour lire - pour les enfants dès 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire et leur accompagnant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Samedi - 4.02.2022 - 10h à 12h - **BiblioFil** - rencontre conviviale autour des travaux de fil

Lundi - 27.02.2023 - 10h à 11h - Né pour lire - pour les enfants dès 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire et leur accompagnant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Samedi - 04.03.2023 - 10h à 12h - BiblioFil - rencontre conviviale autour des travaux de fil

Mercredi - 08.03.2023 - 15h15 à 17h - BiblioBrico - pour les enfants dès 6 ans atelier bricolage sur le thème " 1,2,3 soleil" - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Lundi - 13.03.2023 - 19h30 à 21h - Tapas'Livres? Un moment de partage convivial autour de vos lectures et de tapas - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Vendredi - 24.03.2023 - 18h30 à 21h - BiblioWeekend - Soirée jeux pour les familles et adultes sur le thème de "Mettre les voiles" sur inscription - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Samedi - 25.03.2023 - à 10h30 - BiblioWeekend - Atelier dessin pour les enfants sur inscription - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Lundi - 27.03.2023 - 10h à 11h - Né pour lire - pour les enfants dès 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire et leur accompagnant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Lundi - 24.04.2023 - 10h à 11h - Né pour lire - pour les enfants dès 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire et leur accompagnant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Mercredi - 03.05.2023 - 15h15 à 17h - BiblioBrico - pour les enfants dès 6 ans atelier bricolage sur le thème " 1,2,3 soleil" - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Lundi - 08.05.2023 - 19h30 à 21h - Tapas'Livres? Un moment de partage convivial autour de vos lectures et de tapas - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Lundi - 12.06.2023 - 19h30 à 21h - Tapas'Livres? Un moment de partage convivial autour de vos lectures et de tapas - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Lundi - 26.06.2023 - 10h à 11h - Né pour lire - pour les enfants dès 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire et leur accompagnant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Vision : Municipalité de Mex

Henri-Robert Borgeaud

Dans un souhait d'ouverture et d'échange avec la proche région, notre Syndic a souhaité consacrer un article aux Municipaux de ces cinq Communes du district qui nous sont proches et avec lesquelles nous avons une vraie communauté de destin. C'est aujourd'hui le tour de Mex, dont je suis allé rencontrer l'Exécutif in corpore peu avant Noël.

M. Gregory Wyss – Syndic, en charge de l'administration générale, des finances, de l'urbanisme, des domaines et des baux à ferme. Entré à la Municipalité en 2013, il est élu syndic lors des élections de 2016 et réélu en 2021.

Mme Renée Marendaz – Municipale depuis 2016, son dicastère comprend les routes, l'éclairage public, les transports publics et la mobilité, les services industriels, les énergies renouvelables, la voirie et l'épuration des eaux. Également réélue en 2021.

M. Simon von Oppenheim – Elu lors des dernières élections de 2021, il est en charge des forêts, parcs et jardins, cours d'eau, fontaines, police, affaires sociales, paroisse, sociétés locales, manifestations.

M. Vincent Flandin – Municipal depuis 2021, ses domaines de prédilection sont les bâtiments et la police des constructions.

M. Marc Utzinger – Elu en 2021 également, il est en charge de la déchetterie, protection civile, du SDIS, des écoles, de l'accueil de jour et de la cantine scolaire.

Mex est une commune riche en histoire. Citée dès 1154 sous le nom de Mais, elle s'étend sur 288 ha dont 48 ha d'habitat et infrastructures, 157 ha de surfaces agricoles et 83 ha de surfaces boisées dont 45 appartiennent à la commune. Une magnifique colline boisée surplombe le village dont le sommet des Vaux culmine à 585m, constituant le point haut du village. Deux châteaux font la fierté de Mex et attestent de ce riche passé. Le château d'en haut, du XVIIIe siècle, est aujourd'hui une vaste demeure familiale. Quant à celui dit d'en bas, réédifié au XVIIe, il est resté quelques années inoccupé et fait

actuellement l'objet de rénovations et d'une restructuration telle qu'il pourra prochainement accueillir 26 logements de haut standing. Le temple de Mex est également un témoin de ce riche passé. Au Moyen Age, le village possédait une église située au même emplacement que le temple actuel, mais de dimension plus réduite. Dédiée à Sainte-Marie-Madeleine, elle est attestée en tant que paroissiale en 1228 déjà. En 1536 les Bernois imposèrent la réforme sur notre Canton, en 1570 Mex devint protestant et c'est en 1580 que l'envahisseur finança la construction du nouveau temple, détruisant l'édifice précédent.

Mex comptait 233 habitants en 1850, une population stable jusqu'en 1970 puis une légère croissance qui fait passer le nombre d'habitants à 271 en 1980. S'en suit un essor marqué puisque le nombre de ses habitants se multiplie par 2,5 lors des trente années suivantes pour atteindre 634 âmes en 2010. Aujourd'hui, ce sont 823 Mexanais qui peuplent ce village chargé d'histoire.

Comment définiriez-vous sa population ?

Jusqu'au milieu du 20e siècle, l'économie locale était principalement tournée vers l'agriculture et l'arboriculture fruitière. Puis progressivement, et en particulier sous l'effet du développement de zones commerciales et de zones à bâtir, Mex est devenu de plus en plus résidentiel. Actuellement seules deux exploitations agricoles vivent pleinement de cette activité et la population est essentiellement composée de résidents pendulaires dont environ 50% sont propriétaires.

Quel développement voyez-vous pour Mex ?

Il n'y a pratiquement plus de terrain constructible à Mex. Pas de zone intermédiaire non plus et notre PGA datant de 2006 n'est pas en cours de révision. Nous imaginons aller gentiment vers une population de 900 habitants au gré de transformations et autres travaux visant à densifier le bâti existant.

Une population plutôt orientée vers Villars-St-Croix, voire l'ouest lausannois, ou vers Cossonay, le pied du Jura et le Gros-de-Vaud ?

Nous faisons pleinement partie du district Gros-de-Vaud et pour les écoles par exemple nous sommes rattachés aux associations intercommunales que sont l'ASIVenoge et l'ASICoPe. Nous sommes également partenaire du Service de Défense Incendie et de Secours Région Venoge. Par contre pour ce qui concerne la vie de nos concitoyens, il faut bien admettre qu'ils s'orientent facilement vers l'ouest lausannois. Donc oui, une attache direction nord pour ce qui est institutionnel et une attraction vers le sud concernant les particuliers.

L'arrivée de l'autoroute N1 en 1980 a-t-elle joué un rôle dans le développement de Mex ?

Non pas dans son développement, par contre elle a coupé la commune en deux, la zone villa des Esserts se trouvant depuis lors dissociée du cœur du village, reliée par un pont enjambant la N1. Pour l'anecdote, il faut se souvenir que son tracé initial devait passer au sud du village, sur les terres du château du bas, mais le propriétaire d'alors a fait valoir le fait que l'aérodrome équipant sa propriété depuis 1946 était considéré comme terrain de secours par l'Office fédéral de l'aviation, et il obtint de faire modifier le tracé de l'autoroute.

Pour le grand public, Mex c'est aussi Bobst. Est-ce que cette entreprise, un des plus gros employeurs du Canton, joue un rôle déterminant sur le développement, voire sur les finances de votre Village ?

Ça joue sans doute un rôle quant à la notoriété de notre Commune, mais concrètement relativement peu de nos habitants travaillent chez Bobst, quant à l'aspect fiscal, l'apport de ce géant de l'emballage n'est pas déterminant, tant il est irrégulier. Il y a des années sans, et des années florissantes dont le bénéfice pour nous part dans la péréquation cantonale. Il faut dire que l'implantation de

Bobst sur nos terres est assez récente et a été progressive. Elle a démarré en 1977, et c'est en 2013 que le regroupement s'est achevé, marqué par l'inauguration de Bobst Mex SA.

Vu le nombre de ses habitants, Mex n'est pas soumis à l'obligation d'élections selon le système proportionnel. Y a-t-il une liste d'entente ?

Oui, lors des dernières élections par exemple, nous avons proposé une liste unique à nos concitoyens.

Celle-ci portait le nom des 7 candidats et c'est le collège municipal actuel qui a été plébiscité.

Mentionnons notre organe législatif, le Conseil général, qui compte une septantaine d'inscrits dont environ 45 à 50 membres suivent les 3 ou 4 séances annuelles.

Quels sont vos principaux axes de travail que vous souhaiteriez développer lors de cette législature ?

Nous optimisons encore notre offre de transports publics. La ligne 58 des TL est en service depuis août 2021 avec des bus à deux étages permettant le transport des élèves au gymnase de Bussigny ainsi qu'à Penthalaz et Cossonay. Des arrêts doivent encore être aménagés. Par ailleurs, l'offre de transports publics est complétée par le bus nocturne, destiné aussi bien aux couche-tard qu'aux lève-tôt. Il faut également relever la réfection récente de notre auberge communale dont le bâtiment accueille maintenant également une crèche destinée à la petite enfance.

Un nombre restreint d'habitants, ça veut dire plus de collaborations intercommunales.

Comme dit plus haut nous faisons partie des associations intercommunales relatives aux écoles, l'ASIVenoge et l'ASICoPe, de l'AJERCO pour l'accueil de la petite enfance et du SDIS pour la défense incendie et secours. De plus nous sommes partie prenante de la nouvelle piscine des Chavannes à Cossonay, de la bibliothèque et avons une entente intercommunale avec Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix pour gérer notre eau de source qui est stockée au point haut soit à Mex. Ceci dit nous sommes bien dotés en personnel communal et pouvons as-

sumer les principaux services en toute autonomie.

Pourriez-vous malgré tout avoir des envies de fusion ?

En son temps nous avons participé aux premières discussions relatives à un projet de mutualisation impliquant Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Mex. Ce projet a été abandonné, et on ne va pas réécrire l'histoire. Ceci dit s'il fallait envisager une fusion, nous serions plus naturellement tentés de la réaliser avec nos voisins immédiats que sont Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix. Nous avons une taille comparable et passablement de points communs. Mais Villars-Ste-Croix n'étant pas dans le district du Gros de Vaud, ça n'est pas une option.

Mex à un taux d'imposition qui fait rêver. 59.5% c'est exceptionnel.

Oui, c'est le plus bas des taux du District. C'est dû pour partie à la structure de notre population dont une bonne moitié est propriétaire foncier et dont on peut dire qu'elle est bonne contribuable. Par ailleurs nous avons le souci de diversifier nos sources de revenus et avons construit pour le compte de la Commune deux immeubles, offrant 26 logements au centre du Village.

En termes de soutien aux initiatives favorisant le développement durable, comment vous positionnez-vous ?

Comme nombre de communes, nous avons un Fond d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables alimenté par une redevance liée à la consommation d'électricité de tous nos concitoyens. Ce fond permet de subventionner des travaux de particuliers visant

des économies d'énergies. Lors de sa dernière séance du Conseil général, la Municipalité a présenté un préavis dont le propos était d'étendre le subventionnement à des mesures d'encouragement pour plus de biodiversité. Hélas ce projet n'a pas trouvé grâce auprès de nos citoyennes et citoyens. En dehors de ce fond, nous subventionnons l'achat de vélos ou de scooters électriques ainsi que les abonnements de transport public, et nous avons installé des bornes de recharge pour voitures électriques, ayant fait le choix d'un tel véhicule pour notre service de voirie.

Un souhait ?

S'il faut en citer un, il a trait à la vie sociale du Village. Certes nous avons des associations qui offrent des possibilités de loisirs, que ce soit l'Association sportive de Mex, le Club de boules ou l'Harmonie du Pontet, mais à travers quelques manifestations, nous aimerions favoriser les rencontres entre nos concitoyennes et concitoyens, redonner une dynamique de type villageoise à notre chère cité en ranimant le comité des fêtes.

Merci au collège Municipal de Mex pour le temps qu'il m'a consacré et la spontanéité dont ses membres ont fait preuve dans leurs réponses.

Pour plus d'informations :
www.mex.ch



M. Gregory Wyss – syndic, M. Marc Utzinger, Mme Renée Marendaz, Mme Brigitte Beuchat (non élue), M. Vincent Flandin, M. Simon von Oppenheim

Pas de carnaval en 2023 Préparation de l'édition 2024

Marion Fleuret

La Municipalité a le plaisir de relayer le message de Mme Marion Fleuret, habitante de Penthaz, qui a décidé de s'engager dans l'organisation du prochain Carnaval :

« Désireuse de faire revivre le carnaval dans notre village, je me lance dans l'organisation de la prochaine édition qui aura lieu le samedi 9 mars 2024 ! »

Un comité est en cours de création. Nous sommes à la recherche de personnes motivées à nous rejoindre ainsi que de divers sponsors pour l'organisation de cette journée. Si vous pensez pouvoir nous donner un coup de main, que ce soit financier, par vos connaissances professionnelles, manuelles ou artistiques, n'hésitez pas à me contacter au 079 383 24 69.

Je me réjouis d'échanger avec vous ! »

Zoothérapie à la Fondation EMS La Venoge

Le 15 novembre passé, les pensionnaires de l'EMS ont accueilli une invitée un peu particulière. En effet, Hiota, une ponette spécialement entraînée à évoluer au milieu des humains, est venue leur rendre visite. Au programme : brossage, nourrissage, caresses, promenade et visites en chambre. Une occasion unique pour les résidents de tisser du lien avec cet animal, sous la conduite de Madame Marie Van Thuyne de la société Equitao.

Ce magnifique projet, prévu sur 12 sessions et entièrement financé par la Municipalité, s'appuie sur une méthode thérapeutique appelée la zoothérapie. Les bienfaits de la médiation animale sont nombreux : stimulation des sens, de la mémoire, de l'affectivité, renforcement du lien social et de la confiance en soi. Renouer avec ses sens par le touché, l'odorat et la vue est un vrai moteur de stimulation de la mémoire et permet de faire émerger les souvenirs et le partage.

La Municipalité remercie la direction de l'EMS et la société précitée d'avoir organisé et concrétisé ce projet original.





10 JUIN 2023 À PENTHALAZ
CONCERT DE GALA AU VERGER
BRASS BAND 13 ÉTOILES
CHAMPION SUISSE 2022 !

FORUMVENOGE®

PREMIERE
BRASS BAND
ÉTOILES

WWW.FORUM-VENOGE.CH

14 FOIS CHAMPIONS SUISSE CHAMPION DU MONDE 2005

Conférences ProSenectute

Escroquerie : comment s'en prémunir ?

3 février 9h-11h - Grande salle, Rue Jean Villars Gilles, 1306 Daillens

Recherche d'information sur internet : comment faire le tri ?

12 mai 9h-11h - Salle du Conseil communal, Rue du Vieux Collège 7, 1303 Penthalaz

Habitat et qualité de vie : comment envisager mon avenir ?

3 novembre 9h-11h - Grande salle du Verger, Place Centrale 4, 1305 Penthalaz

Table au bistrot - nouveau à Cossonay

Pro Senectute Vaud propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour de Tables de bistrot, organisées par des bénévoles.

Jean-Michel Crottaz vous accueille au restaurant pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Lieu : Pré-aux-Moines 8, 1304 Cossonay

Horaires et dates : à midi, les jeudis 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai et 8 juin 2023

Participation : CHF 18.- entrée et plat du jour compris

Renseignements et inscriptions : Jean-Michel Crottaz, 079 866 44 33, le vendredi d'avant

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.



Un mardi en musique

14 février

au Foyer Paroissial/
de 10h45 à 11h30

Marina Chapochnikova, piano



une proposition de la paroisse Penthalaz • Penthaz • Daillens

Le service technique communal

Chers lectrices et lecteurs du Canconier,

Le service technique communal a un éventail de tâches à effectuer, comme la police des constructions, l'urbanisme, les projets routiers ou encore la planification et le suivi du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), ceci uniquement pour la Commune de Penthalaz. En fonction des projets, nous avons recours à des prestataires externes, tels que des bureaux d'ingénieurs ou d'urbanistes.

Nous profitons de cette communication pour vous transmettre quelques informations au sujet de la police des constructions.

En effet, nous intervenons régulièrement lors de projets, qui pourraient paraître très simples, mais qui n'avaient pas été annoncés à la Municipalité ou au service technique. Malheureusement, il ne nous est pas possible de contrôler tous les travaux lors de nos déplacements dans le village. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le fait qu'« aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. » (art. 103 LATC).

Il vous est donc demandé de contacter le service technique avant d'effectuer quelconque travail, même s'il ne s'agit que du remplacement de fenêtres, d'un changement de cuisine, de l'installation d'une petite piscine même démontable ou encore d'un petit cabanon de jardin (voir l'illustration n° 1 en page 14).

Les illustrations des pages 14, 15 et 16 proviennent d'un document d'information qui a été établi par les services techniques de plusieurs communes pour leurs citoyens. Elles servent de rappel en matière de police des constructions qui pourront, nous l'espérons, vous servir de guide pour vos éventuels prochains travaux.

Elles présentent les cas les plus fréquemment rencontrés. La liste n'est pas exhaustive et doit uniquement être considérée comme une aide. Il est nécessaire de se reporter à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), à son règlement d'application (RLATC), ainsi qu'au code rural et foncier (CRF). Les dispositions spécifiques de certains plans spéciaux en vigueur ainsi que des lois cantonales et fédérales applicables sont réservées.

Comme vous le constaterez, même de simples travaux d'entretien, comme la réfection des façades, la peinture des volets ou encore le changement de fenêtres doivent être annoncés. En effet, il pourrait y avoir des contraintes de couleurs, matériaux, etc. Il y a donc bien lieu d'annoncer tous vos travaux. A titre d'exemple, même la pose d'échafaudages doit être communiquée. Il est toujours plus simple pour le service technique ou pour la Municipalité de recevoir des informations au préalable.

A noter que la simplification de la procédure pour la pose de panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) est active depuis quelques années. Un simple formulaire de demande doit nous être transmis. Si les critères légaux sont respectés,

l'autorisation vous est directement donnée, sans permis de construire et sans aucun frais.

En revanche, pour le changement de système de chauffage, la procédure est, à ce jour, une mise à l'enquête publique. La complexité du dossier, qui doit circuler dans différents services du canton de Vaud par l'intermédiaire de la centrale des autorisations (CAMAC), ne permet pas à la Municipalité d'alléger la procédure et ainsi faciliter la transition énergétique.

Ayant passablement de demandes au sujet des subventions, nous profitons de ces lignes pour vous informer que la Municipalité n'a pas de fond pour le subventionnement pour la pose de panneaux solaires, de pose d'isolation périphérique ou de changement de système de chauffage qui n'utiliserait plus d'énergies fossiles.

Un autre point pour lequel nous sommes souvent confrontés, ce sont les piscines, notamment les piscines démontables. Malgré le faible coût de ces installations vendues dans les grandes surfaces (que ce soit avec ou sans système de filtration), la Loi cantonale (LATC) mentionne que toutes les piscines, fixes ou démontables, quels que soient leurs volumes, sont soumises à la délivrance d'un permis de construire.

La Municipalité facilite les choses puisque les piscines démontables d'un volume de moins de 5 m³ sont uniquement soumises à autorisation et celles ayant un volume égal ou supérieur à 5 m³ sont dispensées d'enquête publique (délivrance d'un permis de construire). Si votre piscine rentre dans le dernier critère mais

n'est pas au bénéfice d'un permis de construire, nous vous demandons de bien vouloir nous contacter afin de pouvoir la mettre en conformité. Les piscines fixes et les jacuzzis, même démontables et peu importe leurs volumes, n'entrent pas dans cette catégorie puisqu'ils sont chauffés. Ainsi, une mise à l'enquête publique est exigée.

Nous tenons également à vous rappeler que le règlement communal sur la protection des arbres est applicable. L'art. 2 dudit règlement stipule que tous les arbres de 20 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol, sont protégés. Cela concerne donc tous les arbres, que ce soit un feuillu, un résineux ou encore un arbre fruitier. Une demande d'abattage doit être transmise à la Municipalité qui affiche la demande au pilier public pour une durée de 20 jours. Par la suite, la Municipalité donnera son autorisation, ou non,

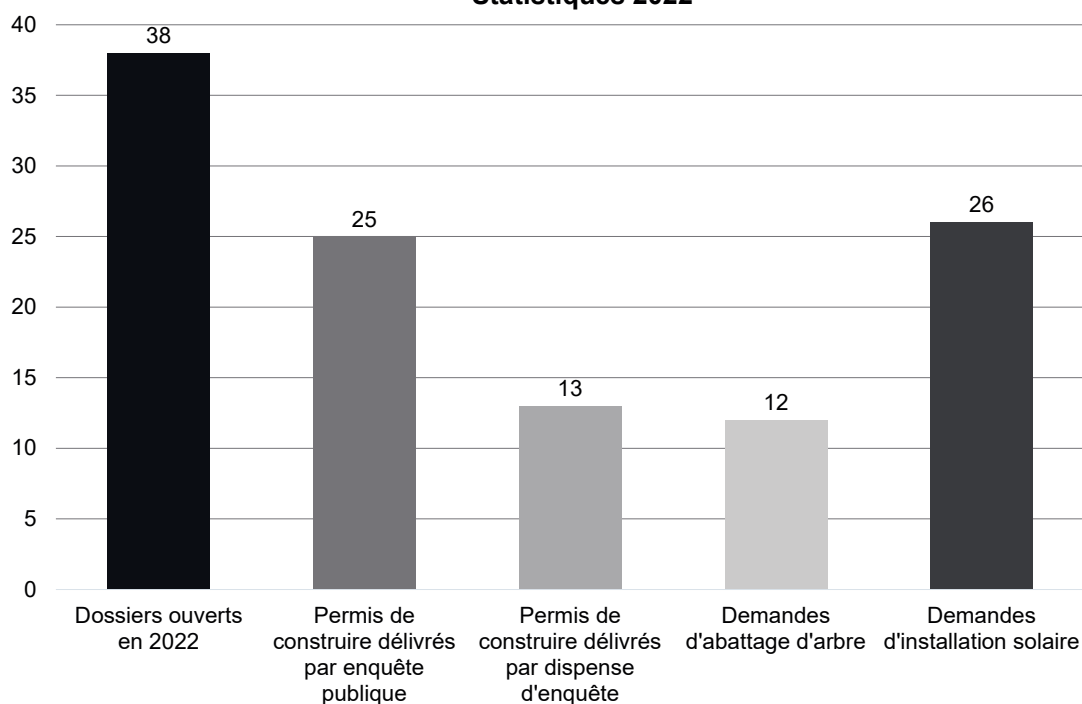
pour ledit abattage. Il est demandé une plantation compensatoire qui devra être d'une essence majeure, indigène ou horticole.

Le service technique se tient bien entendu à disposition pour tout complément d'information par courriel à technique@penthalaz.ch, par téléphone au 021 863 20 50 (touche 4) ou nous pouvons encore vous recevoir, sur rendez-vous. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner sur le type de procédure à suivre et vous accompagner pour les démarches à entreprendre pour vos prochains travaux.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

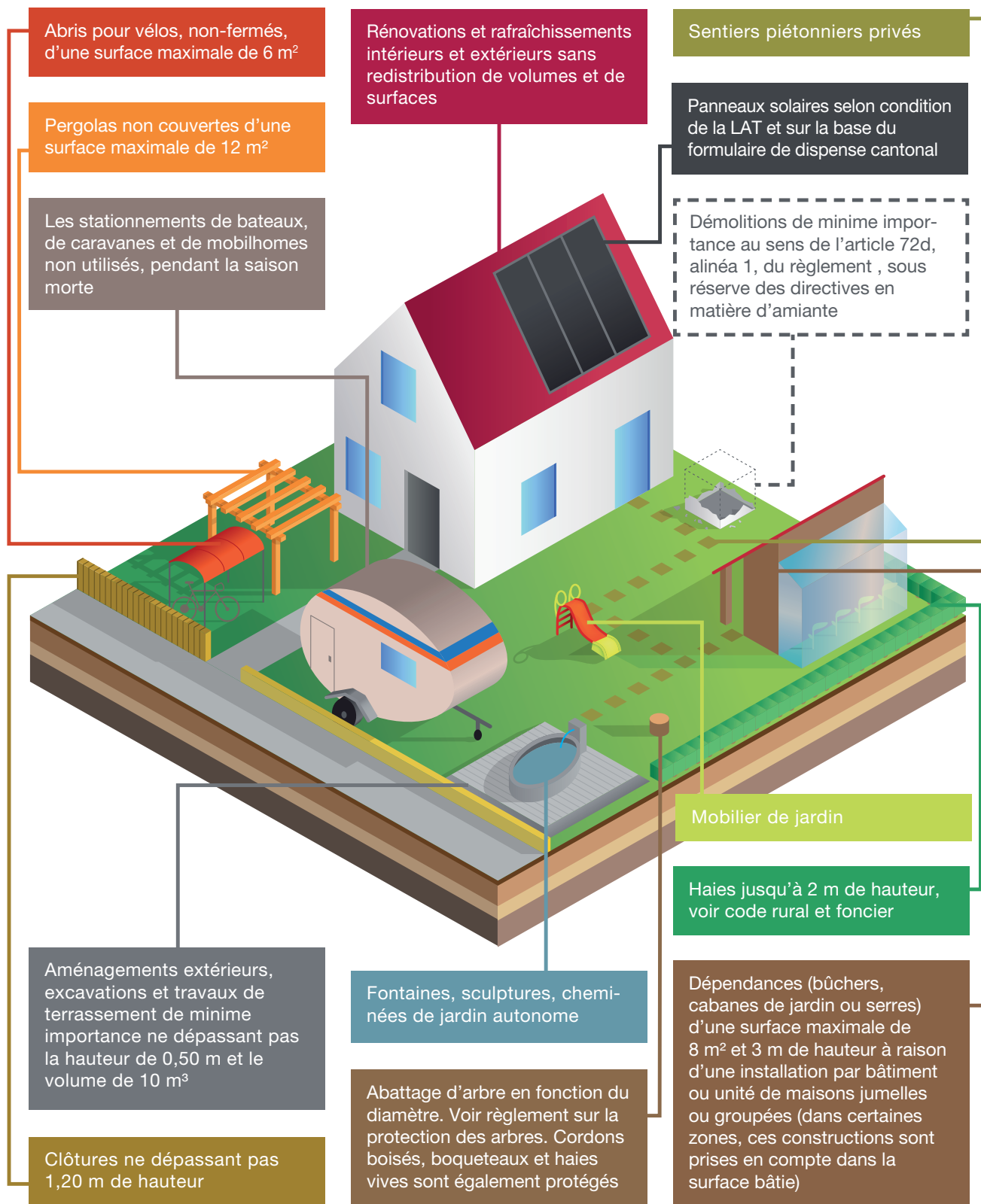
Le Service technique

Statistiques 2022

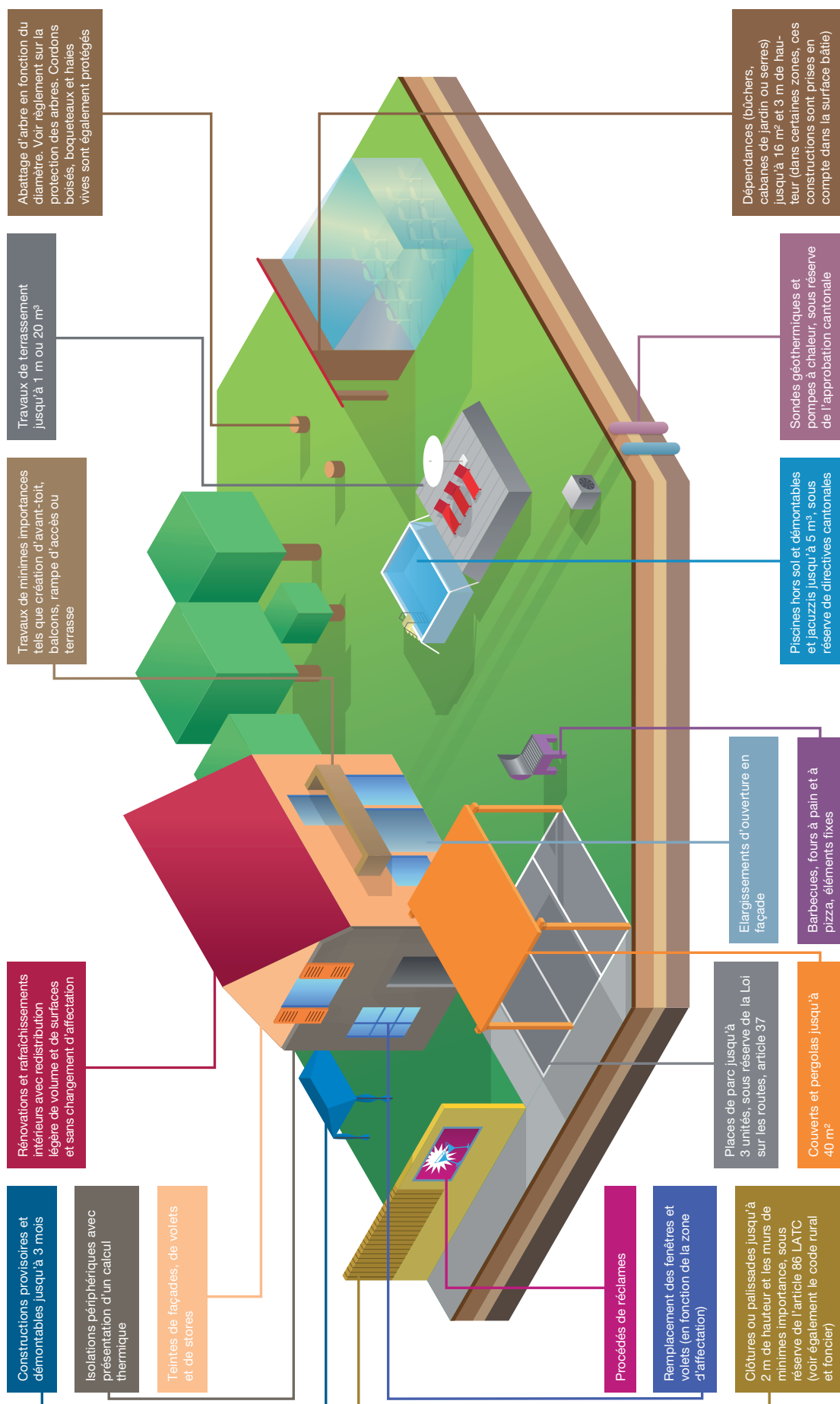


Objets pouvant ne pas
être soumis à autorisation
(art. 68a, al. 2, RLATC)

1

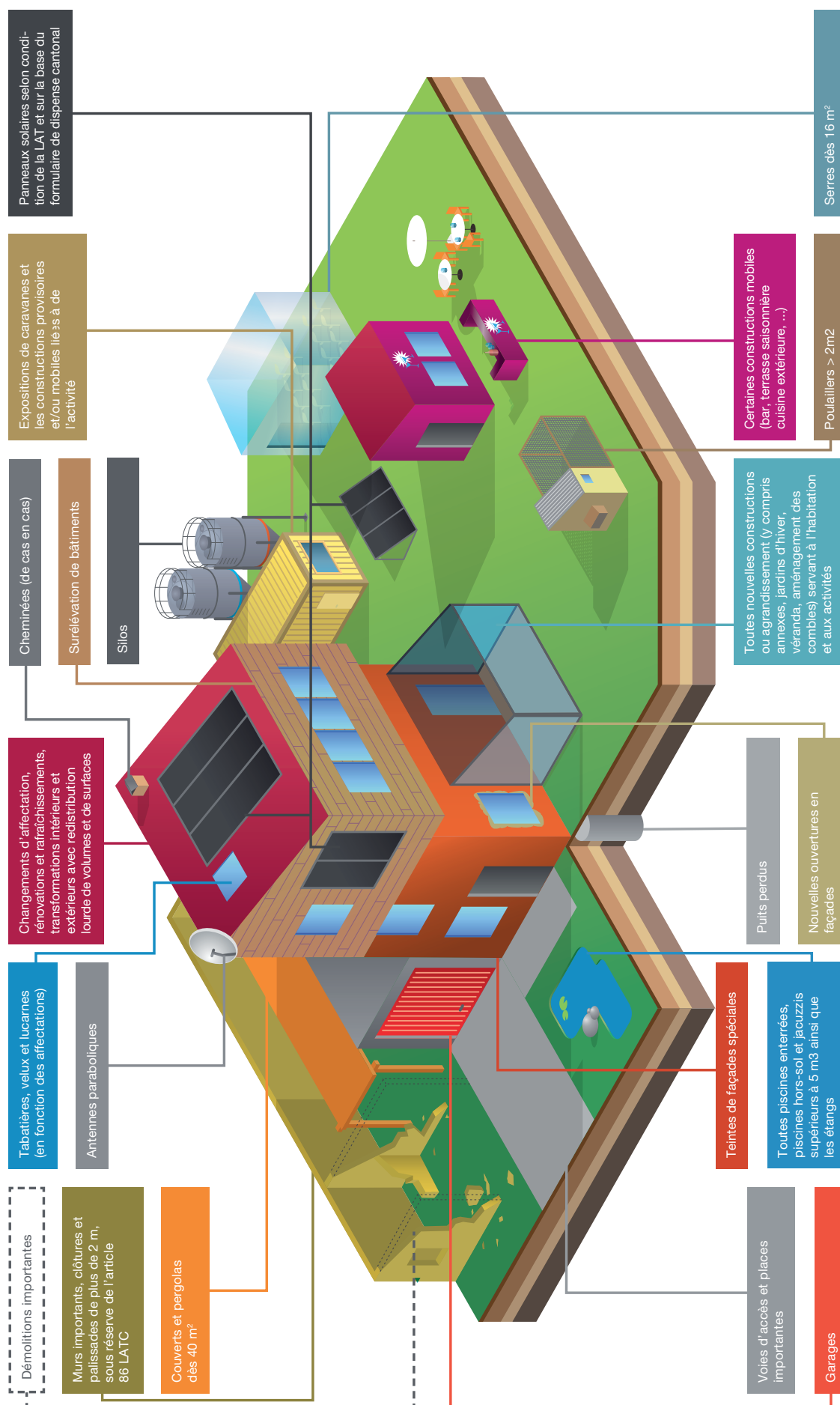


2 Travaux de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique mais faisant l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, nécessitant l'accord des voisins concernés* ([articles 111 LATC et 72d RLATC](#))



*excepté pour les teintes de façades, les fenêtres, les volets, les procédés de réclames et les abattements

3 Objets soumis à l'enquête publique (article 103 LATC)



Les Coups de cœur de la Ludothèque Régionale

Ludothèque de la Venoge

Savannah Park

Pour 2 à 4 joueurs à partir de 8 ans

Le jour se lève sur l'un des plus beaux paradis naturels de l'Afrique.

Vous êtes guide touristique à la tête d'un parc qui abrite quelques-unes des espèces animales les plus fascinantes du monde.

Afin d'attirer les touristes, pour des safaris photos, vous devez rassembler vos animaux en troupes, leur donner l'accès aux points d'eau, et les préserver des feux de brousse.

Les joueurs ont chacun un parc et l'objectif est de regrouper les animaux par espèce. Mais chaque joueur décide à tour de rôle le jeton animal à déplacer et les autres doivent déplacer la même tuile ce qui fait que vous ne serez peut-être pas en mesure de réaliser votre troupeau idéal.

Un jeu de placement de tuiles aux règles simples qui demande néanmoins beaucoup de stratégie.

Un jeu de Michael Kiesling et Wolfgang Kramer, Illustré par Annika Heller et Fabrice Weiss, Edité par Super Meeple



La Colline aux Feux Follets

Pour 2 à 4 joueurs dès 5 ans

Ce jeu a obtenu la récompense du « jeu de l'année catégorie enfant » en Allemagne

Au pied de la Colline aux Feux Follets vit Élias le Magicien...

Les feux follets de la forêt et les apprentis de l'école de sorcellerie voisine ont eu vent d'un complot : quatre sorcières maléfiques ont décidé de dérober le bâton d'Élias, orné d'un cristal légendaire. Les apprentis tentent alors de les en empêcher !

Sur le plateau représentant la colline inclinée, suivez les feux follets à travers les chemins sinueux de la forêt, faites descendre les billes en déplaçant chaque figurine jusqu'à ce que la bille arrive tout en bas. Mais attention les sorcières vont essayer d'arriver en bas avant vous.

Très beau jeu coopératif avec différents niveaux de difficultés.

Un jeu de Jens-Peter Schliemann et Bernhard Weber, Illustré par Annette Nora Kara et Clem Newter, Edité par Gigamic



Très Futé ! Kids

Pour 2 à 4 joueurs et pour des parties de 15 minutes environ

La fête est complètement folle : ballons, bougies, cadeaux, gâteaux. Il y'en aura pour tout le monde.

Celui qui coche intelligemment les symboles obtenus sur les dés obtient beaucoup de points de victoire. Mais attention ! Tous les dés qu'il n'utilise pas sont pour les autres joueurs. Tout le monde est donc de la partie et personne ne doit attendre longtemps !

Ce jeu a été nommé aux récents « jeux de l'année » en Allemagne (la version allemande du festival du jeu à Cannes)

Un petit peu de chance, un brin de tactique et beaucoup de plaisir, un joli jeu de dés pour les enfants dès 5 ans. Les parents s'amuse aussi !

Un jeu de Wolfgang Warsch. Edité par Schmidt Spiele GmbH



Nous vous souhaitons une Année 2023 ludique et pleine de bonheur.

Nous vous attendons à la ludothèque pour vous proposer encore plus de jeux.

La Ludothèque Régionale de la Venoge est située sous le restaurant du Pré aux Moines à Cossonay.

Votre Ludothèque Régionale de la Venoge.

www.ludothequedelavenoge.ch
info@ludothequedelavenoge.ch

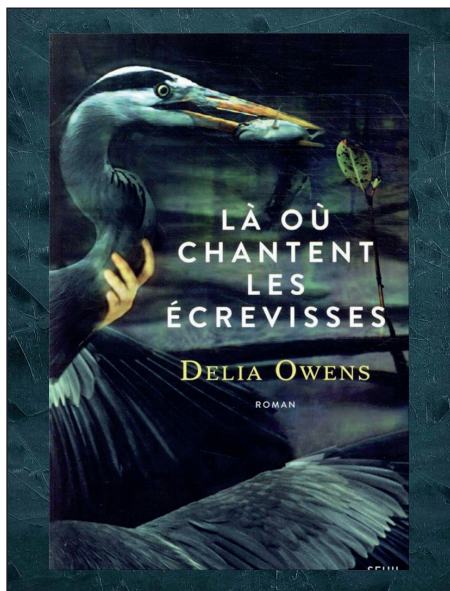
Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

Nature – Solitude - Survie

Abandonnée par toute sa famille, Kya doit apprendre à se débrouiller seule dans sa maison au fond des marais dès son plus jeune âge. Seul Tate saura l'appivoiser et lui apprendra à lire et écrire, lui permettant de se passionner pour la science et la nature qui l'entoure. Lorsque Tate l'abandonne à son tour pour poursuivre ses études, Kya ne pourra compter que sur elle-même.

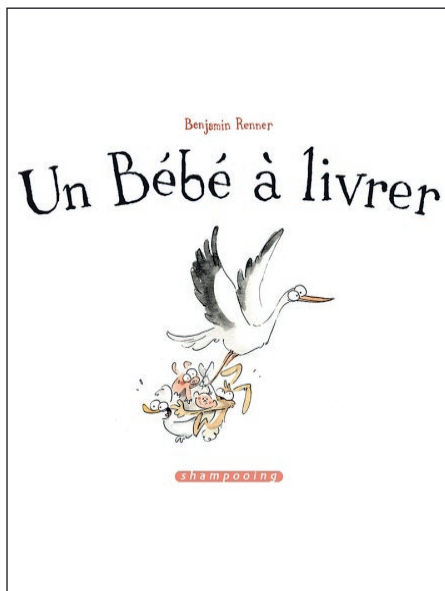
Là où chantent les écrevisses, Delia Owens, Seuil, 2020 (réédition en 2022 chez Points et film sorti en août 2022)



Drôle – Poétique – Rocambolesque

Comment les bébés arrivent-ils dans leur famille? Par la cigogne évidemment! Les choses se compliquent lorsqu'elle se casse une aile... Trois compères pas très malins et râleurs vont devoir amener ce bébé à Avignon. Mais au fait, c'est où Avignon? Un road movie rocambolesque où l'humour est très présent, dans le dessin et les dialogues. Une BD avec plusieurs niveaux de lecture qui ravira tant les enfants que les adultes!

Un bébé à livrer – Benjamin Renner, éd. Delcourt, 296 p., 2018



Amitié – Enfance - Survivre

1912. Honoré, Adrien, Miguel et Jean sont menés à la colonie pénitencière agricole des Marronniers. Tous condamnés pour de petits larcins, ils se retrouvent dans l'anti-chambre d'un enfer cautionné par l'Etat. Personne ne s'échappe de la colonie et personne n'est dupe de la "rééducation" qu'ils subiront. Les quatre garçons se promettent de rester unis pour survivre et sortir de cet enfer.

Les innocents coupables – Laurent Galandon, Anlor, Bamboo Editions, 2018



Bibliothèque intercommunale de la Venoge - Ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens
021/ 861 28 01 - biblio.intercommunale@daillens.ch - www.ppdI.ch et www.bibliovenoge.ch

Horaires habituels : jusqu'au 8 juillet et dès le lundi 15 août

Horaires d'été: tous les lundis de 15h30-19h (11.07, 18.07, 25.07, 28.08)

Dès la rentrée scolaire la bibliothèque sera ouverte tous les samedis matin de 10h à 12h.

Mots-croisés

Horizontal

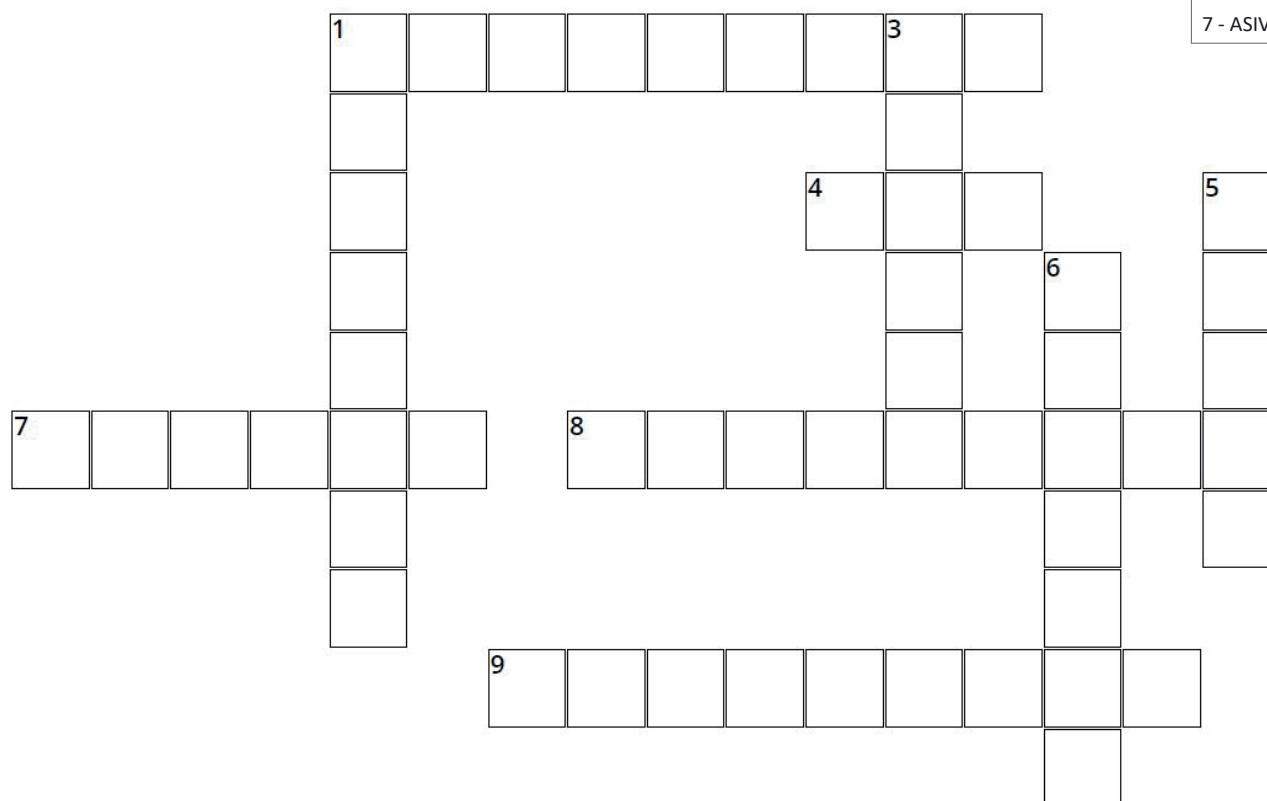
- 1 - Cours d'eau en limite de territoire avec Daillens
- 4 - Commune limitrophe de Sullens, Crissier, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-la-Ville
- 7 - Etat des dépenses et recettes prévues pour un exercice
- 8 - Garderie de Penthaz pour les enfants de 0 à 5 ans
- 9 - Crustacé décapode qui vit dans les rivières

Vertical

- 1 - Jour de marché à la Place Centrale
- 3 - Réseau régional d'accueil de jour
- 5 - Repas typiquement vaudois
- 6 - Société qui recycle nos déchets

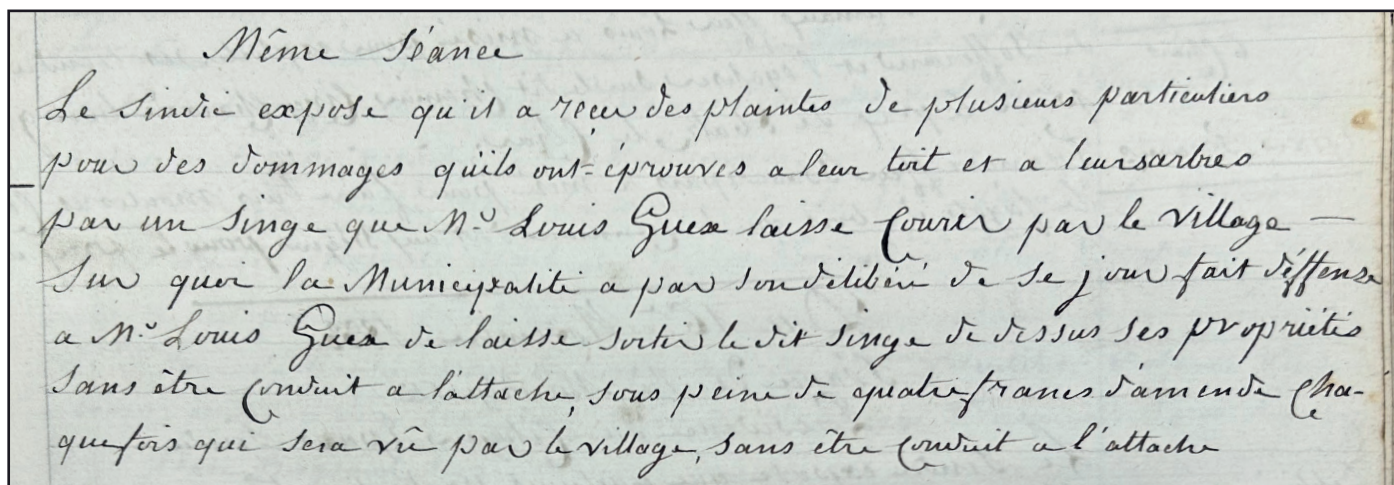
Précédente grille

- 1 - Pénurie
- 2 - Lune
- 3 - Ludothèque
- 4 - Confédéré
- 5 - Noël
- 6 - Loups
- 7 - ASIVENoge



Archives communales

Séance de la Municipalité du 12 septembre 1833 - Le singe de Penthaz



Agenda

25 janvier

Papet des Aînés - Verger

27 janvier

FC Venoge - Tournoi de foot junior

1er février

Thé dansant

4 et 5 février

Loto du Tennis de Table (CTT)

15 février

Thé dansant

19 février

Unihockey - championnat

23 février

Connaissance 3 - les premières féministes

25 février

Repas de soutien du Red Lion's

1er mars

Thé dansant

8 mars

Don du sang

9 mars

Connaissance 3 - transition énergétique, agir maintenant

11 mars

Repas de soutien du FSG

18 mars

Echo de la Molombe - concert annuel

22 mars

Thé dansant

22 mars

Thé dansant

1er avril

Vide-dressing

19 avril

Thé dansant

22 et 23 avril

Tour de Romandie

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place Centrale

Gare de Cossonay-Penthalaz

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Marché

Tous les mercredis, à la Place Centrale de 8h à 12h.

Paroisses

Paroisse Protestante EERV



Lieux et horaires des cultes : en raison du contexte sanitaire, merci de vous reporter au site web de la paroisse www.penthalaz.eerv.ch

5 février, 10h, église

5 mars, 9h30, foyer

26 mars, 17h30, foyer

9 avril, 10h, église (Pâques)

7 mai, 17h30, foyer

Pasteur : Mme Nathalie Monot-Senn (nathalie.monot-senn@eerv.ch)
tél. 021 331 56 44.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch.

L'Arc-en-ciel

L'Arc-en-Ciel a repris ses activités et dispose aussi d'un site web : www.arcencielvenoge.com

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul :

www.cath-va.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : 021 535 64 84.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL - BOURSE - CONTRÔLE DES HABITANTS

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 16h30, ou sur rendez-vous, convenu au moins 24 heures à l'avance, les mercredis de 14h à 19h.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 1 pour le greffe, touche 2 pour la bourse, touche 3 pour le contrôle des habitants), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 4).

HALTE-JEUX

Petits Poussins - Tél. : 079 539 85 95.

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022